Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 5 (1896)
Heft: 13

Rubrik: Rundschau

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Basel, den 28. März 1896. — **Bâle**, le 28 Mars 1896.

Erscheint Samstags. — № 13. — Paraissant le Samedi.

Abonnement:
Schweiz:
Fr. 5.— jährlich.
Fr. 3.— halbjährlich.
Ausland:
Unter Kreuzband
Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich.
Deutschland, Oesterreich und Italien:
Bei der Post abonnirt:
Fr 5.— (Mk. 4.—) jährlich.
Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis

Inserate:
20 Cts per 1spaltige Petitzeile oder deren Raum.
Bei Wiederholungen entsprechenden Rabatt.
Vereinsmitglieder bezahlen die Hälfte.

Hôtel-Revue

Abonnements:
Pour la Suisse:
Fr. 5.— par an.
Fr. 3.— pour 6 mois.
Pour l'Etranger:
Envoi sous bande:
Fr. 7.50 par an.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie.
Abonnement postal:
Fr. 5.— par an.
Les sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:
20 cts. pour la petite ligne ou son espace.
Rabais en cas de répétition de la même annonce.
Les sociétaires payent moitié prix.

6. Jahrgang — 5me ANNÉE

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins.

Organe et Propriété de la Société Suisse des Hôteliers.

Redaktion und Expedition: **Sternengasse No. 21, Basel.**
Telegramm-Adresse: „**Hôtelrevue Basel.**“

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expédition: **Rue des Etoiles No. 21, Bâle.**
Adresse télégraphique: „**Hôtelrevue Bâle.**“

Exposition nationale. Genève 1896.

Groupe 23.

Exposition des photographies d'hôtels.

M. M. les Hôteliers qui n'ont pas encore envoyé la photographie de leur maison sont priés de le faire sans retard, le délai fixé au 15 mars étant déjà passé.

Il est rappelé en même temps qu'une finance de 10 fr. doit être envoyée avec la photographie pour les frais nécessités par cette exposition.

Le gérant du pavillon:
G. Flægel,
1 rue Ami Lullin, Genève.

Schweizer. Landesausstellung. Genf 1896.

Gruppe 23.

Ausstellung der Hotel-Photographien.

Die Herren Hoteliers, welche die Photographien ihrer Etablissemente noch nicht eingesandt haben, sind höfl. ersucht, das Versäumte schleunigst nachzuholen, da der Termin, auf 15. März festgesetzt, bereits abgelaufen ist. Gleichzeitig erinnern wir daran, dass mit der Photographie 10 Fr. an die Ausstellungskosten einzusenden sind.

Der Gerant des Pavillons:
G. Flægel.
1 Rue Ami Lullin, Genève.

Partout comme chez nous

ou

Mince consolation.

Nos lecteurs sont habitués à percevoir de temps à autre par l'intermédiaire de ce journal les cris d'alarme qu'ils nous arrachent par leur insouciance, leur indifférence, disons le mot juste, par le „jemenfichisme“ de la majorité des hôteliers. Néanmoins nous ne nous lasserons jamais de lutter contre ce mal incarné et n'avons pas perdu tout espoir de remporter un jour la victoire, encouragé que nous sommes par le succès de nos attaques incessantes contre la réclame de mauvais aloi, succès qui se traduit par l'attitude plus circonspecte et réservée des hôteliers, lesquels ne se laissent plus extorquer leur argent et résistent aux hâbleries des héros de la publicité-réclame.

Comme premier exemple de la profondeur des racines de cette peu glorieuse indolence, nous rappellerons que lors de l'enquête statistique faite l'an passé par notre Société sur l'industrie hôtelière suisse en vue de l'Exposition nationale de Genève, la participation des intéressés a été si minable qu'exprimée en pour cent le nombre n'a qu'*un seul* chiffre. Plus d'un sans doute aura prétexté le trop grand nombre des questions, la difficulté, voire l'impossibilité de répondre à des questions fort simples du reste pour tout hôtelier menant ses affaires commercialement, mais sur lesquelles les livres de tel ou tel autre, si livres il y a, ne fournissent aucune donnée. Sous ce rapport, combien d'hôtels encore vivent au jour le jour!

Un fait récent qui prouve d'une façon tout aussi évidente l'indifférence des hôteliers (il y a d'honorables exceptions), c'est l'annuaire des hôtels suisses élaboré par la Société Suisse des Hôteliers et dont la seconde édition paraîtra ce printemps. Dans le premier cas cité, les excuses données quant au silence opposé aux questions pouvaient jusqu'à un certain point être fondées, mais il n'en est plus ainsi pour l'annuaire, puisqu'on n'avait demandé aux établissements autorisés à loger que le nom de l'établissement, du propriétaire ou tenancier, le nombre des lits de maîtres et d'employés et la durée de la période annuelle d'exploitation. Ces questions furent adressées à plus de 5000 hôtels, pensions, établissements climatériques, etc., sans autres débours pour eux que l'affranchissement de la réponse. Chose incroyable mais authentiquement vraie, sur ces 5500 hôteliers, 1800 seulement ont cru devoir condescendre à fournir les renseignements désirés. Nous ne pouvons croire que les frais de port soient la cause de ce lamentable résultat de nos efforts, nous sommes plutôt convaincu qu'il est dû à la seule indifférence des intéressés.

Dans d'autres milieux on sait apprécier la valeur d'une action collective et résolue pour le bien de la généralité et, tout en accordant sa sollicitude tout d'abord à ses propres affaires, chacun comprend que les intérêts de la profession dans son ensemble doivent passer avant les mesquins intérêts de l'individu. Comme il en va autrement chez les hôteliers! Moi d'abord, puis moi encore et moi toujours.

Spécialement pour la Société Suisse des Hôteliers, dont l'activité et les efforts désintéressés sont entravés par ses insuccès, le fait que d'autres pays sont logés à la même enseigne ou se trouvent dans de pires conditions, constitue une consolation, mais une consolation maigre à l'excès.

Examinons un peu les fruits de l'indifférence des hôteliers à l'Etranger:

En Belgique, la rédaction du „Journal de la Cuisine“ a entrepris dernièrement une enquête destinée à représenter graphiquement le régime des hôtelleries, auberges, etc. Les demandes ont été adressées à 3000 intéressés, dont 50 ont envoyé une réponse. Une autre fois il s'agissait d'organiser un congrès d'hôteliers et restaurateurs belges; 5000 invitations, 60 adhésions. A Vienne, on projette dans les cercles des hôteliers la publication d'un annuaire des hôtels d'Autriche-Hongrie, à l'instar de celui de la Suisse. Les demandes furent adressées: à 350 grands hôtels, **3** réponses; à 250 hôtels de deuxième ordre, 20 réponses; à 250 petits hôtels, 160 réponses. Ainsi donc, partout la même chanson. La „Gasterea“ fait suivre ce résultat des réflexions ci-après:

„Pour des œuvres de réclame inutile et sans but on donne parfois à pleines mains et ce sont précisément les hôteliers qui soutiennent de toutes leurs forces les entreprises véreuses et illoyales d'annonces et de publicité. Mais les entreprises comme celle-ci, qui sont de l'intérêt de chacun et de tous et ne coûtent rien par-dessus le marché, elles vont échouer sur les récifs de l'indifférence.“

A Dresde, on prépare aussi un annuaire des hôtels d'Allemagne qui, de même que ceux susmentionnés et l'annuaire suisse, se tient en dehors du domaine de la réclame et ne poursuit aucun but de lucre. Nous ne savons quels en sont les résultats, mais nous ne serions nullement étonné d'apprendre que l'entreprise s'est effondrée sous le poids de l'indifférence des tout premiers intéressés.

Voilà l'attitude que prennent les hôteliers vis-à-vis d'entreprises de nature à élucider une foule de points encore obscurs, ainsi qu'à déraciner le préjugé qui consiste à croire qu'il suffit d'être hôtelier pour pouvoir ramasser les écus par boisseaux. A quoi bon d'ailleurs! On aime à jeter de la poudre aux yeux; malheur toutefois si cette poudre va s'égarer dans les yeux du receveur des contributions; on reconnaît bien qu'on l'a lancée trop loin, mais c'est trop tard.

S'il y a *quelque chose* que la plupart des hôteliers possèdent en abondance, ce ne sont certes point les écus; en revanche, ils disposent d'une provision inépuisable d'indifférence.

Rundschau.

Schweiz. Landesausstellung in Genf. Das Transport- und Versicherungsbüreau der Landesausstellung bringt den Ausstellern in Erinnerung, dass sie mit der Absendung der Ausstellungsobjekte in zwei Exemplaren die Faktura des Wertes dieser Gegenstände einzusenden haben (Transportreglement Art. 7). Diese Formalität ist keineswegs ohne Belang, weil die Gegenstände nur dann versichert sind, wenn die Ausstellung im Besitze dieser Fakturen sich befindet.

Schwindel. Eine Mannheimer Firma, Heinrich Pöhly, „Kaffee-Import“, offeriert mit Cirkular vom 21. Februar 1896 als besonders preiswert u. a.: Nr. 88 200 Sack Speck-Java zu Fr. 104, Nr. 500 150 Sack Samarang zu Fr. 106, Nr. 112 100 Sack Java gelb Fr. 110 per 50 Kilogr. franko Fracht und Zoll bis Basel, gegen 3 Monate Accept. Da es zur Zeit unmöglich ist, Kaffees, welche der obigen Herkunftsbezeichnung entsprechen, zu den beigesetzten Preisen und Konditionen zu beschaffen — wie man z. B. auch keinen ächten 95er Wein aus den Stadtreben von Winterthur um Fr. 50 per 100 Liter beschaffen kann — so haben wir, schreibt die „Schweiz. Wirte-Zeitung“, diese Offerte einer fachmänischen Prüfung unterzogen und können konstatieren, dass kein einziges Muster seiner Benennung entspricht, sondern dass diese „Speck-Java“, „Samarang“ und „Java gelb“ benannten Kaffees geringe brasilianische Santos-Kaffees sind. Der „gelbe Java“ ist ein „geschmierter“, d. h. gefärbter Santos. Die Offerte bezweckt natürlich eine Täuschung Unkundiger, und wir erachten es aus diesem Grunde als unsere Pflicht, darauf aufmerksam zu machen.

Der Schwindler mit dem Hotel-Anzeiger. Vor etwa sieben Jahren veröffentlichte der „Stammgast“ die erste Warnung vor einem sicheren Kunewalder, der damals einen eigenartigen Schwindel inscenirt hatte. Der Mann sprach bei allen Hoteliers vor und gab an, er sei von der ungarischen Regierung zur Herausgabe eines offiziellen Hotel- und Fremden-Anzeigers autorisirt. Für diesen Anzeiger suchte der Mann Inserenten und fand auch solche — allein der Fremden-Anzeiger erblickte niemals das Licht der Welt und die Hoteliers, die das Geld für die Inserate hergaben, blieben die Dupirten. Dann, nach einiger Zeit erschien Kunewalder mit einem neuen Tric auf dem Plan. Er stellte sich als derjenige vor, der allein im Stande sei, einem Etablissement den „Stern“ im Bädecker — bekanntlich eine Reklame für Hotels — zu verschaffen. Als Hauptreferenz gab er damals seinen kürzlich verstorbenen Bruder, den Generalsecretär Dr. Kunewalder von der Nordbahn, an, der sich aber heftig dagegen verwahrte, irgend eine Auskunft über den „Inseraten-Agenten gleichen Namens“ ertheilen zu können. Endlich erreichte den „falschen Bädecker-Agenten“, der seine Reisen immer in Gesellschaft einer jungen Frau von seltener Schönheit unternahm, die er als seine Gattin ausgab, das Geschick aller Schwindler; er wurde verhaftet und wegen Verbrechens des Betrugs zu einer längeren Freiheitsstrafe verurteilt, die er vor Kurzem abgebüsst hat. Nun wird Kunewalder abermals steckbrieflich verfolgt, da er das alte Metier wieder ergriffen hat. Es liefen verschiedene Anzeigen von Hoteliers ein, welche von Kunewalder geschädigt worden sind, indem er ihnen für einen Hotel- und Fremden-Anzeiger Geldbeträge herausgelockt hat. Wir ersuchen alle Fachblätter, eine Warnung gegen diesen Schwindler zu veröffentlichen, um ihn sofort, wenn er sein unsauberes Gewerbe fortsetzt, dingfest machen zu können.

„Stammgast.“